PRÉFET
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 20 décembre 2022

DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RENFORCÉS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

A l'occasion des fêtes de fin d'année, pour prévenir les troubles à l'ordre public, le préfet a décidé de prendre les mesures ci-dessous, par arrêtés préfectoraux du 9 décembre 2022 :

- L'achat, la distribution et le transport de carburants et d'acide chlorhydrique sont interdits, dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée, dans l'ensemble du département de la Somme **du jeudi 22 décembre 2022 à 8h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8h00**.

- Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

- Le transport et l'utilisation des artifices de divertissements des groupes F2 à F4 ou C2 ou C4, au sens de l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs sont interdits sur la voie publique ou en direction de la voie publique dans l'ensemble du département de la Somme **du jeudi 22 décembre 2022 à 8h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8h00**.

  La préfecture rappelle que l'utilisation d'artifices de divertissement présente des risques d'atteinte graves aux personnes ou aux biens.
  Seules les personnes titulaires d'un certificat de qualification et d'un agrément préfectoral pourront déroger à ces interdictions, notamment dans le cadre des feux d'artifice organisés par les collectivités.

- La tenue de rassemblements festifs à caractère musical de type free party, rave party, teknival est interdite dans l'ensemble du territoire du département de la Somme, ainsi que la circulation de tout véhicule transportant du matériel de sonorisation collectif et/ou de groupe électrogène supérieur à 10kVA pouvant les alimenter, **du vendredi 30 décembre 2022 à 8h00 jusqu'au lundi 2 janvier 2023 à 8h00**.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

Préfet de la Somme
@Prefet80

51, rue de la République
80 000 Amiens